

Compte-rendu du conseil municipal

du 21 octobre 2021

Dans ce numéro

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
2	ACTUALITE INTERCOMMUNALE.....	1
3	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE.....	2
4	DELEGATION ACTION SOCIALE.....	2
5	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE.....	3
6	DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATION.....	4
7	DELEGATION ANIMATION VIE DU VILLAGE.....	4
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	5
9	INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES.....	5

Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Michel DEMEURE, Dominique REMY, Christelle VANHERSECKE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Stéphane VITIGE, Marianne KERRICH, Isabelle ROBION, Nicole DEWAILLY, Perrine PANAROTTO, Laurent SCHOLART, Brigitte COLLET

Excusés :

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2021

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité.

2 Actualité intercommunale

2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Monsieur le Maire informe les élus des différentes réunions de la C.C.P.C et notamment :

- ✓ 27 septembre : conseil communautaire
- ✓ 30 septembre : spectacle de la Pévèle Carembault dans le cadre de la semaine bleue
- ✓ 30 septembre : échange entre Bruno RUSINEK (Vice-Président de la CCPC) et le conseil sur le rapport d'activité de la CCPC individualisé à notre commune.
- ✓ 05 octobre : réunion des communes de la Pévèle Carembault et de la M.E.L limitrophes de la ligne Ascq/Orchies pour présentation de la solution « Taxi Rail »
- ✓ 07 octobre : réunion de présentation de la pré-étude sur la TEOM incitative.
- ✓ 11 octobre : bureau Communautaire
- ✓ 14 octobre : réunion de la commission 3 où ont été abordés les points suivants :
 - Jeunesse : bilan été 2021, politique tarifaire, point sur les vacances d'automne
 - Seniors : répartition des subventions et bilan de la semaine bleue
 - Petite enfance : point d'actualité
- ✓ 16 octobre : formation communication en webinaire
- ✓ 20 octobre : AG de la SPL du Pacbo : présentation des comptes et bilan

2.2 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE « REFECTION DES CHAUSSEES » (POUR AVIS)

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux travaux de réfection de chaussées.

Considérant que ce groupement permettra notamment :

- De réduire les charges financières, en raison d'économies d'échelle.
- De bénéficier d'une plus grande réactivité d'intervention.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux travaux de réfection de chaussées et l'autoriser à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout document y afférent.

Avis : Favorable à l'unanimité

Groupements de commandes pour l'entretien des voiries et de ses abords

2.3 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE « REFECTION DES ABORDS DE CHAUSSÉES » (POUR AVIS)

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux travaux de réfection des abords de chaussées.

Considérant que ce groupement permettra notamment :

- De réduire les charges financières, en raison d'économies d'échelle.
- De bénéficier d'une plus grande réactivité d'intervention.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux travaux de réfection des abords de chaussées et l'autoriser à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout document y afférent.

Avis : Favorable à l'unanimité

3 Délégation Education, Enfance, Jeunesse

3.1 POINT SUR LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU 19/10.

Christelle VANHERSECKE, adjointe au Maire en charge de l'école et Monsieur le Maire font un point sur le conseil d'école qui s'est bien passé. Les perspectives pour les années à venir laissent à penser que les effectifs vont baisser. Le voyage de classe à Saint-Jean-d'Aulps (Haute Savoie) a aussi été abordé.

3.2 FINANCEMENT DU VOYAGE DE CLASSE.

Monsieur KHATIR a été destinataire de la grille de participation et de la liste nominative avec montant de la participation de chacun. 65 enfants participeront au voyage. Le coût global est de 30 208€ (transport, hébergement et mise à disposition de personnel), ce qui représente 645€ par enfant. L'APE participe à hauteur de 4000€, la mairie à hauteur de 11250€. Le reste à charge des familles a été modulé en fonction du quotient familial de la CAF. Il est compris entre 115€ et 260€ par enfant.

3.3 CONVENTION DE REMBOURSEMENT D'UN TROP PERÇU DE SUBVENTION DES « JEUNES POUSSÉES » (POUR AVIS)

Monsieur Le Maire rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), dans le cadre du Contrat Enfance, ne verse plus sa contribution à la commune mais directement à l'association des Jeunes Pousses. C'est pour cette raison que la structure nous est redevable de la somme de 19 000€. Monsieur Le Maire sollicite donc le conseil pour l'autoriser à signer la convention de remboursement des Jeunes Pousses.

Avis : Favorable à l'unanimité

4 Délégation Action Sociale

4.1 DÉCISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES (POUR AVIS)

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que le montant facturé pour les activités périscolaires dépend du quotient familial (Q.F.) de janvier, et est valable toute l'année scolaire (ex : janvier 2021 pour septembre 2021/juin 2022).

Lorsqu'il y a modification importante de la situation et donc du Q.F. c'est la commission sociale qui statue.

Ladite commission a émis un avis favorable du recalcul systématique du Q.F. en cas de naissance avec effet au premier jour du mois qui suit la naissance. Monsieur Le Maire sollicite le conseil pour entériner cette décision.

Avis : Favorable à l'unanimité

4.2 PERMANENCE ORGANISÉE POUR LES DEMANDES DE CARTES « DÉCHETTERIE »

Dans le cadre de sa délégation, Anne Sophie MOREAU organisera des permanences les samedis 6 et 13 novembre au matin pour que les personnes qui n'ont pas de messagerie puissent faire une demande « papier » de la carte déchetterie.

La commune participe financièrement au voyage de classe

Une permanence organisée pour les demandes de cartes pour accéder aux déchetteries

5 Délégation Aménagement cadre de vie

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Michel Demeure, conseiller délégué aux travaux fait un point des travaux entrepris depuis le dernier conseil et ceux programmés jusqu'à la fin de l'année. De nombreux travaux de maintenance ont été effectués. Il s'agit notamment de travaux d'entretien des bâtiments et de rebouchage des routes.

Des travaux sont prévus pour la verrière de la crèche, la rue du poirier (si les finances le permettent), le changement des fenêtres de la Mairie et de l'école (peut-être pour 2022), la plantation de végétaux le long du terrain de foot (avec l'aide de bénévoles).

La commission se réunira le 26 octobre pour travailler sur les dossiers en cours ainsi que sur le Plan de Sauvegarde Communal.

La commune rebouche les routes...

5.2 SIDEN SIAN ADHESION DES COMMUNES D'ETAVES-ET-BOCQUIAUX ET DE CROIX FONSSOMME POUR LA COMPETENCE « EAU POTABLE », DES COMMUNES D'ANIZY-LE-GRAND, BRANCOURT-EN-LAONNOIS, CHAILLEVOIS, PINON, PREMONTRE, ROYANCOURT-ET-CHAILVET ET URCEL POUR LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF », DES COMMUNES D'ARLEUX, HASPRES, HELESMES, HERRIN, LA GORGUE, LAUWIN-PLANQUE, MARCHIENNES, OBRECHIES, CORBEHEM, FLEURBAIX, FRESNES-LES MONTAUBAN, HAUCOURT, SAILLY SUR LA LYS ET IZEL-LES-EQUERCHIN POUR LA COMPETENCE « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE » (POUR AVIS)

Vu les délibérations des Conseils Municipaux des communes concernées sollicitant leur adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie", de la compétence "Eau Potable" et/ou de la compétence "Assainissement Collectif",

Vu les délibérations adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de ses réunions par lesquelles le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes précédemment citées avec transfert desdites compétences,

Le conseil municipal décide :

ARTICLE 1

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes d'**Etaves-et-Bocquiaux (Aisne)** et de **Croix Fonsomme (Aisne)** avec transfert de la compétence **Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**.
- des communes d'**Anizy-le-Grand (Aisne)**, **Brancourt-en-Laonnois (Aisne)**, **Chaillevois (Aisne)**, **Pinon (Aisne)**, **Prémontré (Aisne)**, **Royaucourt-et-Chailvet (Aisne)** et **Urcel (Aisne)** avec transfert de la compétence **Assainissement Collectif**.
- des communes d'**Arleux (Nord)**, **Haspres (Nord)**, **Helesmes (Nord)**, **Herrin (Nord)**, **La Gorgue (Nord)**, **Lauwin-Planque (Nord)**, **Marchiennes (Nord)**, **Obrechies (Nord)**, **Corbehem (Pas-de-Calais)**, **Fleurbaix (Pas-de-Calais)**, **Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais)**, **Haucourt (Pas-de-Calais)**, **Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais)** et **Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais)** avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie**.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 16/266, 17/267, 18/268, 19/269, 20/270, 21/271, 29/279, 30/280, 31/281, 26/276, 27/277, 28/278 et 33/283 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 12 novembre 2020, les délibérations n° 33/341 et 34/342 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 décembre 2020, les délibérations n° 24/77, 27/80, 28/81, 29/82 et 30/83 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 juin 2021 et les délibérations n° 20/109 et 33/122 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 23 septembre 2021.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN,

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

6 Délégation Finances et Administration

6.1 CHOIX DU LIEU POUR ACCUEILLIR LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (POUR AVIS)

Monsieur Le Maire rappelle aux élus qu'en application de l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) le Conseil Municipal peut décider de tenir ses séances dans un autre lieu que la salle du conseil si ce lieu est situé sur le territoire de la commune.

La période de crise sanitaire ayant autorisé la délocalisation des séances sans avis du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire sollicite donc l'avis des élus pour le maintien des conseils en Mairie ou leurs délocalisations au Foyer Associatif.

A l'unanimité, les élus décident que les séances du Conseil Municipal se tiendront au Foyer Associatif.

6.2 TABLEAU DES DELEGATIONS ET DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX (POUR AVIS)

Monsieur Le Maire présente aux élus le tableau des délégations et des taux d'indemnités (joint en annexe) et sollicite l'avis du conseil pour appliquer ces délégations et taux avec effet au 1er novembre 2021.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : 14 voix POUR, 1 abstention.

6.3 POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION FINANCE

Alain Fournier, 1^{er} adjoint aux finances fait un point des échanges et pistes de réflexions des élus de la commission qui s'est réunie le 18/10. Le travail de la commission s'est porté sur les tarifs de location du Foyer associatif et de la cantine et la garderie. Les chiffres concernant le prix de la garderie étant partiels, l'étude doit être peaufinée dans les semaines à venir pour apporter tous les éléments nécessaires au vote lors d'un prochain conseil municipal.

6.4 PROLONGATION DU DISPOSITIF DE LA CANTINE A 1€ (POUR AVIS)

Monsieur le Maire rappelle aux élus que nous avons adhéré en 2020 au dispositif de la cantine à 1€ qui vise à aider les familles socialement défavorisées.

La tarification à 1€ concerne les 4 premières tranches de Quotient Familial (QF) de nos tarifs qui en comptent 8.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour prolonger le dispositif au 1er janvier 2022 pour 3 années soit jusqu'au 31/12/2024 au profit des familles dont le QF est compris entre 0 et 673 soit les quatre premières tranches.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

7 Délégation Animation Vie du village

7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.

Dominique REMY, adjoint en charge de l'animation du village, fait un point sur les animations et activités réalisées depuis le dernier conseil municipal.

24 septembre : Assemblée Générale de l'APE. Le bureau a été partiellement renouvelé. La constitution du bureau a été difficile vu le peu de participants à cette assemblée générale...

2 et 3 octobre : Paris-Roubaix féminin et masculin. La manifestation s'est bien passée.

3 octobre : Vernissage d'une exposition d'une habitante du village à la médiathèque.

9 octobre : Accueil des nouveaux habitants. 11 familles étaient présentes (sur les 47 familles nouvellement installées). De nombreuses associations étaient représentées.

Les prochaines réunions du conseil municipal continueront de se tenir au Foyer Associatif

Le dispositif de la cantine à 1€ est maintenu jusqu'en 2024...

16 octobre : Atelier créatif à la Médiathèque. Vu le grand nombre de participants, il a fallu faire 2 ateliers.

21 octobre : Cross de l'école. La manifestation s'est très bien déroulée. L'APE et la Mairie ont offert une collation et le comité d'animation a offert les médailles.

7.2 CALENDRIER PROVISOIRE DES ACTIVITES ET ANIMATIONS JUSQU'À LA FIN D'ANNEE.

Dominique REMY, adjoint en charge de l'animation du village, expose aux conseillers les projets d'animation à venir :

Samedi 23 octobre : Braderie. 36 familles du village sont inscrites.

Samedi 30 octobre : L'association Wann'et 1 sports organise une marche solidaire de 5 km au titre du mois Octobre Rose.

31 octobre : Les enfants se promèneront dans le village pour réclamer des bonbons pour Halloween.

6 novembre : L'APE organise un rallye pour Halloween.

11 novembre : 3 classes de l'école ainsi que l'Harmonie seront présentes. Le rendez-vous est donné à 11h15 sur la place de la Mairie.

14 novembre : Vernissage à la Médiathèque.

14 novembre : Repas des aînés.

28 novembre : Ramassage des déchets organisé par l'AWAPPA.

3 décembre : Spectacle de Noël financé par l'APE.

4 décembre : Téléthon. Des activités sportives auront lieu le matin organisées par l'association Wann'et 1 sports. Un repas est prévu le soir.

11 décembre : Marché de Noël organisé par l'APE.

18 décembre : Soirée jeux organisée à la Médiathèque.

Dominique REMY indique qu'il y a un manque cruel de bénévoles accentué par le COVID. Il propose donc, dans un premier temps, de mutualiser les forces entre la Mairie et les associations pour l'organisation des manifestations. Un peu moins de manifestations risquent d'être proposées tant que le nombre de bénévoles n'est pas plus important.

Les manifestations reprennent malgré le manque de bénévoles...

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

Néant

9 Informations / Questions diverses

9.1 RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF MA MAIRIE EN POCHE

Monsieur le Maire annonce que le dispositif concernant l'application pour téléphones Ma Mairie En Poche est renouvelé.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 25/11 à 20 heures

La séance est levée à 22h30

L'application Ma Mairie En Poche se développe...
